

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	73
Pouvoirs :.....	18
Votants :.....	91
Suffrages exprimés :	91
Ont voté pour :.....	91
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

DELIBERATION N° CC/23-170**Grand cycle de l'Eau****Assainissement non collectif - Maintien des tarifs de redevances ANC pour 2024**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *15 décembre 2023*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 21 décembre 2023 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAÈVE (MERCEY), Bernard LBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC

(SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Raphaël AUBERT (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Arnaud LANGLOIS (suppléant de Agnès MARRE - SUZAY)

Absents :

Claude LANDAIS (GIVERNY), Lydie LEGROS (HECOURT), Michel PATEZ (LA BOISSIERE), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Gabriel SINO (VERNON)

Absents excusés :

Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Romain BOURGINE (MEREY)

Pouvoirs :

Renée MATRINGE a donné pouvoir à Marie-Odile ANDRIEU (CHAMBRAY), Xavier PUCHETA a donné pouvoir à Aline BERTOU (GADENCOURT), Sarah BOUTRY a donné pouvoir à Pascal JOLLY (GASNY), Hervé BOURDET a donné pouvoir à Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Sylvain BIGNON a donné pouvoir à Jocelyne RIDARD (LE CORMIER), Léopold DUSSART a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE (MESNIL VERCLIVES), Lydie CASELLI a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Nicole BALMARY a donné pouvoir à Dominique MORIN (VERNON), Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Jérôme GRENIER (VERNON), Christopher LENOURY a donné pouvoir à Johan AUVRAY (VERNON), Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN a donné pouvoir à Martine SEQUELA (VERNON), Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY (VEXIN SUR EPTE), Lysianne ELIE-PARQUET a donné pouvoir à Patrick MÉNARD (VILLEGATS)

Secrétaire de séance : Didier COURTAT

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-10 du 17 avril 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De maintenir, pour l'année 2024, les mêmes montants de redevances pour le service public d'assainissement non collectif que pour l'année 2023, soit 25 € pour la redevance annuelle et 120 € pour le contrôle des ouvrages lors des ventes d'immeubles.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

ANNEXE

PRIX UNITAIRES DU MARCHÉ DE BRANCHEMENT (VALEURS DE BASE AU 1^{ER} JANVIER 2024)

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
BRANCHEMENT D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES (B)			
B1	<p><u>INSTALLATION ET PREPARATION DE CHANTIER</u></p> <p>Installation et préparation de chantier dans le cadre de la création d'un branchement effectuées préalablement à l'ouverture de celui-ci, et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisations des travaux (DICT, Arrêtés, etc...) ; - Marquage, traçage des réseaux et élaboration d'un PV de repérage des réseaux; - l'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire aux prestations mises à la charge de l'Entrepreneur, y compris la signalisation du chantier ; - le cas échéant, l'ensemble des frais de branchements d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité, nécessaires pendant les travaux ; - l'obturation ou la dérivation des effluents éventuels ; - le nettoyage du chantier et de ses abords ; - la remise en état des lieux. <p><u>Les prix doivent tenir compte en particulier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des sujétions occasionnées par la proximité des réseaux existants (longement ou croisement ou passage en sous-œuvre de réseaux enterrés, de toutes natures et gabarits, localisés ou non par le service concessionnaire, avec fourniture et mise en œuvre des protections pendant les travaux, étaitements, étançonnage et soutènements éventuels des canalisations, fourreaux ou câbles existants, purge et remise en état des enrobages et grillages avertisseurs, protection contre le gel (durant la phase de mise à nue), et des délais d'intervention de chaque gestionnaire pour le déplacement éventuel de ceux-ci ; - de la protection et signalisation journalière du chantier effectué préalablement à l'ouverture et durant celui-ci, conformément aux arrêtés des 10 et 15 juillet 1974, et comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée, l'installation et le repliement de tous dispositifs de protection et de signalisation nécessaires pendant les travaux ; - l'amenée, l'installation et le repliement de tous dispositifs en vue de dévier temporairement ou pendant la durée complète des travaux, les véhicules sur d'autres voies ou routes ; - l'amenée, l'installation et le repliement de tous dispositifs nécessaires à l'accès des piétons et à leur sécurité ; - la police de circulation aux abords immédiats du chantier a l'aide du matériel adéquat, notamment des piquets mobiles K 10 a ; - du franchissement voie par voie ; - du travail en sous œuvre lors du franchissement des haies et clôtures ; - de l'emprise réduite des travaux ; 		
B1.1	L'installation de chantier est payée forfaitairement pour l'ensemble tel que défini ci-dessus pour la réalisation d'un branchement.	F	380,00 €
B1.2	Plus value relative à la fourniture et à la mise en œuvre d'un alternat sur une demi-chaussée avec feux tricolores réglementaire.	F/j	250,00 €
B1.3	Plus value relative à la création simultanée d'un branchement supplémentaire à la même adresse ou sur une parcelle mitoyenne.	F	150,00 €
B1.4	Plus value pour la réalisation d'un branchement sur une conduite en amiante-ciment en respectant les dispositions de la sous-section 4 du décret 2012-639 y compris mise en décharge agréée des déchets amiantés. (Mesures d'empoussièrtements, consommables type combinaisons, gants, sur-bottes, polyanes, big bag amiante, masques et cartouches, aspirateur, humidificateur, douche d'hygiène, main d'oeuvre pour habillage, déshabillage et dépose de la canalisation amiante y compris le transport et mise en décharge agréée des déchets amiantés...)	F	150,00 €

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
B2	<p><u>FORFAIT TRANCHEE</u></p> <p><u>Terrassement sur tranchée assainissement</u></p> <p>Exécution de terrassement d'assainissement en tranchée, pour pose de canalisations de 160 à 300 mm de diamètre, et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture mécanique et manuelle si nécessaire de la fouille, en déblais, aux profondeurs et largeurs nécessaires, dans un terrain de voirie, y compris la découpe soignée de la voirie ; - les croisements de réseaux ; - La démolition de voirie, de grave hydraulique et de béton le cas échéant ; - l'évacuation à la décharge de l'Entrepreneur des déblais de fouille ; - le blindage des parois de fouille ; - Dépose de bordures et/ou caniveaux, pavés ou pierres ; - le dressement, le nivellement et le compactage du fond de fouille, y compris les purges éventuelles remblayées en grave naturelle 0/80 ; <p>La longueur de terrassement est mesurée suivant l'axe de la tranchée, de la conduite existante à la boîte de branchement en limite de propriété. Le terrassement est payé au mètre linéaire.</p> <p><u>Terrassement sur tranchée eau potable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de tranchée d'eau potable largeur (0,30 m de part et d'autre de la génératrice extérieure du tuyau), pour pose de canalisations de divers matériaux de 25 à 200 mm de diamètre. La hauteur de couverture au-dessus de la génératrice supérieure étant au moins de 1 m. <p>Ces travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des sondages nécessaires à la recherche de la canalisation d'eau potable, des conduites ou câbles en place aux abords des ouvrages à construire, et le dégagement de ceux-ci, par ouverture manuelle de la fouille ; - Toutes sujétions de passage transversal sous conduites ou câbles existants, comprenant le soutènement des installations existantes et toutes sujétions pour respecter les conditions imposées par le ou les concessionnaires. - l'ouverture mécanique et manuelle si nécessaire de la fouille, en déblais (Tronçons sous voirie), et déblais-remblais (Tronçons sous espaces verts), dans un terrain de toute nature ; - le dressement des parois ; - le dressement, le nivellement et le compactage du fond de fouille, y compris les purges éventuelles remblayées en grave naturelle 0/80 - les sujétions relatives aux croisements et longements de réseaux divers ; - le blindage des parois de fouille, selon la norme NF EN 13331-1 - l'obturation des canalisations ou branchements hors service rencontrés dans la fouille, par mise en œuvre de béton dosé à 250 kg de ciment par mètre cube ; - l'évacuation des éléments déposés, - la démolition éventuelle, au marteau piqueur ou manuellement, d'ouvrages en briques, en béton ou de masses rocheuses ainsi que leur évacuation en décharge à la charge de l'entreprise ; - la dépose de bordures et/ou caniveaux, pavés ou pierres ; <p>La longueur de terrassement est mesurée suivant l'axe de la tranchée, de la conduite existante au regard de comptage. Le terrassement est payé au mètre linéaire.</p>		

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
	<p><u>Remblaiement de tranchée</u></p> <p>Fourniture, transport et mise en œuvre de remblai comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compactage méthodique couche par couche du remblai ; - la pose d'un grillage avertisseur marron pour l'assainissement et bleu pour l'eau potable au minimum 30 cm au dessus de la génératrice supérieure de la canalisation ; - la mise en place de géotextile, lorsque la canalisation se trouve immergée (nappe, sources, puits...) - l'enrobage total de la canalisation en sable 0/5 compacté méthodiquement ; - l'enrobage total de la canalisation en gravillon 3/8 lorsque la canalisation se trouve immergée (nappe, sources, puits...) ; - le remblayage de la tranchée en grave naturelle 0/80, et/ou 0/31,5 ; ou le cas échéant, en béton auto-compactant pour les tranchées peu profondes ; - La repose soignée de bordures et/ou caniveaux, pavés ou pierres préalablement déposés ; 		
	<p><u>Découpe soignée de la structure de chaussée</u></p> <p>Exécution de découpe soignée de revêtement de voirie, délimitant de part et d'autre l'emprise des fouilles, au moyen d'une scie circulaire, et comprenant la fourniture et l'emploi de toute main d'œuvre et de tout matériel pour le travail à exécuter et toutes ses sujétions. La découpe est mesurée sur la longueur de la tranchée effectuée sous enrobé ou béton.</p>		
B2.1	<p>La découpe soignée de la structure de surface est payée au mètre découpé.</p>	m	6,00 €
	<p>La profondeur de terrassement est la moyenne des hauteurs d'ouvrages (côte tampon moins côte fil d'eau) en amont et en aval d'un tronçon de canalisation. Le forfait tranchée est payé forfaitairement par mètre linéaire selon la profondeur :</p>		
B2.2	Profondeur inférieure ou égale à 1,50 m	F/ml	240,00 €
B2.3	Profondeur comprise entre 1,50 m et 2,00 m inclus	F/ml	260,00 €
B2.4	Profondeur comprise entre 2,00 m et 2,50 m inclus	F/ml	60,00 €
B2.5	Profondeur comprise entre 2,50 m et 3,00 m inclus	F/ml	65,00 €
B2.6	Profondeur strictement supérieure à 3,00 m	F/ml	70,00 €
B2.9	Plus value pour la mise à disposition d'un BRH en démolition de béton ou de masse rocheuse	F/1/2j	120,00 €
B2.10	Plus-value pour l'utilisation d'une aspiratrice/excavatrice	F/1/2j	700,00 €
B2.11	<p>Plus-value pour passage en sous œuvre de seuil ou fondation de mur, payé à l'unité : Ce prix comprend la démolition éventuelle de grave ciment, l'ouverture supplémentaire de la fouille, le terrassement manuel en sous œuvre et le remblayage sous œuvre et le remblayage sous l'ouvrage par matériau d'apport, béton dosé à 350 kg de ciment par m3</p>	u	250,00 €
B2.12	Plus value pour la mise en œuvre de béton autocompactant dosé en liant au minimum à 80kg/m ³	m ³	110,00 €

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
B3	FERMETURE DE TRANCHEE Fourniture, transport et mise en œuvre du matériaux de fermeture permettant la réfection à l'identique de la chaussée, de l'accotement ou du trottoir, y compris la réalisation de joints émulsionnés. Réfection en enrobés Ce prix comprend : le grattage et le réglage des matériaux en place sur l'épaisseur de la réfection définitive et leur évacuation, la fourniture et mise en œuvre d'une couche d'imprégnation à raison de 1kg/m ² d'émulsion de bitume 65%, la fourniture et mise en œuvre d'enrobés 0/6 ou 0/10 y compris le cylindrage du revêtement, les joints à l'émulsion gravillonnée, le sablage des regards et toutes sujétions.		
B3.1	Mise en œuvre d'enrobé noir à froid pour la réfection provisoire	m ²	6,00 €
B3.2	Mise en œuvre d'enrobé noir à chaud 0/6	m ²	21,00 €
B3.3	Mise en œuvre d'enrobé noir à chaud 0/10	m ²	45,00 €
B3.4	Mise en œuvre d'enrobé rouge à chaud 0/6	m ²	22,00 €
B3.5	Mise en œuvre d'enrobé rouge à chaud 0/10	m ²	24,00 €
B3.6	Mise en œuvre d'un bicouche y compris balayage des gravillons (à minima 2 balayages) Réfection autres matériaux	m ²	14,00 €
B3.7	Mise en œuvre d'un béton désactivé à 350 kg/m³ de ciment	m ³	140,00 €
B3.8	Mise en œuvre de terre végétale (et engazonnement)	m ³	18,00 €
B3.9	Mise en œuvre de tout venant compacté	m ³	38,00 €
B3.10	Plus value pour la mise en œuvre de grave bitume 0/20	m ³	120,00 €
B3.11	Plus value pour la mise en œuvre de béton dosé de 250 à 350 kg/m³ de ciment	m ³	180,00 €
B3.12	Plus value pour la mise en œuvre de béton d'aménagement type : PSP BPS NF EN 206/CN Artificio® Texturé C40/50 CEM III/A 42,5 N CE CP1 NF DMAX = 14 MM S3 - AFFAIS. 100 À 150MM XF4 (F) CL 0,65 - 20% Yville + 80% Givet	m ³	240,00 €
B4	FORFAIT CANALISATION Assainissement eaux usées Canalisation PVC CR-SN 16 Fourniture, transport, débardage et pose en tranchée ouverte, au moyen d'une visée optique par rayon laser, de canalisations de 160 à 300 mm de diamètre, et comprenant la fourniture et l'emploi de toute main d'œuvre et de tout matériel nécessaire pour le travail à exécuter et toutes ses Matériaux - Canalisations en P.V.C. (polychlorure de vinyle) composite ou allégé à un emboîtement avec joint serti à chaud et un bout lisse, classe de rigidité CR-SN 16 kN/m ² minimum, série 1 renforcée Assainissement, en barre de 3,00 m ou 6,00 m , à joint automatique, bague de joint glissante en caoutchouc synthétique (élastomère). <u>Les prix doivent tenir compte en particulier :</u> - des sujétions occasionnées par la proximité des réseaux existants, leur croisement et leur longement et des délais d'intervention de chaque gestionnaire pour le déplacement éventuel de ceux-ci ; - de la fourniture et pose de toutes pièces et raccords nécessaires et adaptés : classe de résistance SDR34 (manchons, pièces spéciales), indiquées ou non sur le ou les plans du dossier, à joint automatique, bague de joint glissante en caoutchouc synthétique (élastomère), pour les raccordements sur canalisations, regards de visite (le maçonnerie de la cunette le cas échéant), bouches d'égout, boîtes de branchement ou ouvrages divers existants. Et, comprenant également la réfection définitive et étanche des ouvrages ; La longueur de pose est mesurée suivant l'axe de chacune des canalisations sans déduction des regards de visite, bouches d'égout, boîtes de branchement ou ouvrages divers. Le prix comprend également l'établissement d'une fiche descriptive de la canalisation principale mise à ciel ouvert et sur laquelle le branchement sera effectué : cette fiche, accompagnée d'une photographie, précisera le diamètre de la conduite principale, son matériau constitutif et une appréciation visuelle de son état.		

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
	La fourniture et pose de canalisation et de pièces raccords sont payées au mètre linéaire en fonction des diamètres :		
B4.1	Canalisation PVC CR-SN16 diamètre 160 mm	ml	22,00 €
B4.2	Canalisation PVC CR-SN16 diamètre 200 mm	ml	77,00 €
B4.3	Canalisation PVC CR-SN16 diamètre 300 mm	ml	125,00 €
B4.4	Canalisation PP SN12 diamètre 160 mm	ml	68,00 €
B4.5	Canalisation PP SN12 diamètre 200 mm	ml	98,00 €
B4.6	Canalisation PP SN12 diamètre 300 mm	ml	140,00 €
B4.7	Canalisation PP SN16 diamètre 160 mm	ml	75,00 €
B4.8	Canalisation PP SN16 diamètre 200 mm	ml	115,00 €
B4.9	Canalisation PP SN16 diamètre 300 mm	ml	160,00 €
B4.10	Plus value pour la réalisation d'un branchement en fonte ductile (CR32 minimum) comprenant la canalisation diamètre 150 mm et les pièces de raccordement adaptées et de même nature	F/ml	60,00 €
	<u><i>Eau potable</i></u> Canalisation PEHD Série 16 bars Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose en tranchée ouverte ou après un fonçage quelque soit la profondeur, d'une canalisation en polyéthylène haute densité, série 16 bars. Ce prix comprend : - La fourniture de la canalisation - L'amenée à pied d'œuvre, le déchargement et le stockage des tuyaux suivant les prescriptions du fabricant, - La pose et le calage de la canalisation, - Le raccordement sur le robinet de prise en charge ou vanne à opercule - Le raccordement au citerneau ou dans regard de grande dimension (chambre) - Les sujétions relatives à l'éventuelle protection mécanique des canalisations si la couverture est inférieure à 0.8 m sous voirie et 0.6 m sous accotement, - La fourniture et la pose d'un grillage avertisseur détectable. Le prix comprend également l'établissement d'une fiche descriptive de la canalisation principale mise à ciel ouvert et sur laquelle le branchement sera effectué : cette fiche, accompagnée d'une photographie, précisera le diamètre de la conduite principale, son matériau constitutif et une appréciation visuelle de son état.		
B4.11	Canalisation PEHD 16 bars DE 25 mm	ml	8,00 €
B4.12	Canalisation PEHD 16 bars DE 32 mm	ml	10,00 €
B4.13	Canalisation PEHD 16 bars DE 40 mm	ml	12,00 €
B4.14	Canalisation PEHD 16 bars DE 50 mm	ml	15,00 €
B4.15	Canalisation PEHD 16 bars DE 63 mm	ml	20,00 €
B4.16	Canalisation PEHD 16 bars DE 75 mm	ml	24,00 €
B4.17	Canalisation PEHD 16 bars DE 90 mm	ml	25,00 €
B4.18	Canalisation PEHD 16 bars DE 110 mm	ml	28,00 €
B4.19	Canalisation PEHD 16 bars DE 125 mm	ml	32,00 €

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
B5 B5.1 B5.2 B5.3	<p><u>BRANCHEMENTS</u> <u>Boîte de branchement eaux usées</u></p> <p>Fourniture et mise en œuvre d'une boîte de branchement sur réseau neuf ou existant en PVC diamètre 315 mm à passage direct, obturable et étanche, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture mécanique et manuelle de la fouille supplémentaire, en déblais, aux dimensions nécessaires; - le raccordement sur regard ou canalisation existante par carottage et/ou découpe soignée ; - les pièces de raccordement (culotte, regard borgne, plaquette...), les joints en caoutchouc synthétique (élastomère). Et, comprenant également la réfection définitive et étanche des ouvrages ; - la mise en place d'une antenne bouchonnée d'environ 1 m passée en fonçage sur le domaine privé ; - le remblayage et le compactage extérieur méthodique. Le remblayage se fera par utilisation de matériau d'apport : Grave naturelle 0/80 ; - la fermeture de la boîte de branchement par un ensemble cadre et tampon fonte circulaire (EU). <p>La fourniture et pose de boîte de branchement sont payées à l'unité tel que décrit ci-dessus</p> <p>Plus value au prix B5.1 pour la fourniture et pose d'une boîte de branchement complexe PVC à plusieurs entrées (type : diamètre 400 mm à 3 entrées à 45° diamètre 125 mm et 1 sortie 160 mm</p> <p>Plus value pour le percement propre d'un mur pour le passage de l'antenne EU ou de la canalisation AEP en domaine privé (sous réserve de l'accord écrit du propriétaire et de l'avis favorable de l'entreprise)</p>	 u u u	 650,00 € 150,00 € 40,00 €
	<p><u>Dispositif de branchement pour particulier sur conduite AEP</u></p> <p>Ces prix rémunèrent, à l'unité, la fourniture et la pose d'un dispositif de branchement particulier sur une canalisation principale d'eau potable. Ces prix comprennent :</p> <p>La prise d'eau sur la canalisation publique par collier de prise en charge avec pièces de raccord, métalliques pour les conduites en fonte ou en P.V.C, ou en P.E.H.D</p> <ul style="list-style-type: none"> - le robinet de prise - le collier de prise en charge - la bouche clé et ses accessoires - l'ouverture mécanique et manuelle si nécessaire pour le dégagement de la conduite, en déblais (Tronçons sous voirie), et déblais-remblais (Tronçons sous espaces verts), dans un terrain de toute nature - l'évacuation à la décharge de l'Entrepreneur des déblais de fouille excédentaires ; - le détournement ou l'épuisement des eaux et toutes sujétions à l'occasion des pluies d'averses ou d'orages, ou encore d'arrivées - la fourniture et pose d'une prise en charge, petit ou grand bossage à partir du DN40, (modèle HUOT), avec percement au diamètre adapté - le remblayage et le compactage méthodique. Le remblayage se fera par réutilisation des déblais mis en dépôt sur la berge lorsque ceux-ci seront jugés sains par l'Ingénieur ou le Surveillant de l'opération (Tronçons sous espaces verts), et par utilisation de matériau d'apport : grave naturelle 0/80 (Tronçons sous voirie) ; - les dispositifs de sécurité propres au terrassement ; - la fourniture et l'emploi de toute main d'œuvre et de tout matériel pour le travail à exécuter et toutes ses sujétions ; 		

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
	<u><i>Diamètre nominal (D. ext. 25 mm)</i></u>		
B5.4	sur canalisation de DN 40mm	u	100,00 €
B5.5	sur canalisation de DN 60mm	u	125,00 €
B5.6	sur canalisation de DN 80mm	u	130,00 €
B5.7	sur canalisation de DN 100mm	u	140,00 €
B5.8	sur canalisation de DN 125mm	u	145,00 €
B5.9	sur canalisation de DN 150mm	u	150,00 €
B5.10	sur canalisation de DN 175mm	u	160,00 €
B5.11	sur canalisation de DN 200mm	u	210,00 €
B5.12	sur canalisation de DN 300mm	u	250,00 €
	<u><i>Diamètre nominal (D. ext. 32 mm)</i></u>		
B5.13	sur canalisation de DN 40mm	u	105,00 €
B5.14	sur canalisation de DN 60mm	u	130,00 €
B5.15	sur canalisation de DN 80mm	u	135,00 €
B5.16	sur canalisation de DN 100mm	u	145,00 €
B5.17	sur canalisation de DN 125mm	u	150,00 €
B5.18	sur canalisation de DN 150mm	u	155,00 €
B5.19	sur canalisation de DN 175mm	u	165,00 €
B5.20	sur canalisation de DN 200mm	u	215,00 €
B5.21	sur canalisation de DN 300mm	u	255,00 €
	<u><i>Diamètre nominal (D. ext. 40 mm)</i></u>		
B5.22	sur canalisation de DN 40mm	u	110,00 €
B5.23	sur canalisation de DN 60mm	u	135,00 €
B5.24	sur canalisation de DN 80mm	u	140,00 €
B5.25	sur canalisation de DN 100mm	u	150,00 €
B5.26	sur canalisation de DN 125mm	u	155,00 €
B5.27	sur canalisation de DN 150mm	u	160,00 €
B5.28	sur canalisation de DN 175mm	u	170,00 €
B5.29	sur canalisation de DN 200mm	u	220,00 €
B5.30	sur canalisation de DN 300mm	u	260,00 €
	<u><i>Diamètre nominal (D. ext. 50 mm)</i></u>		
B5.31	sur canalisation de DN 40mm	u	120,00 €
B5.32	sur canalisation de DN 60mm	u	150,00 €
B5.33	sur canalisation de DN 80mm	u	155,00 €
B5.34	sur canalisation de DN 100mm	u	160,00 €
B5.35	sur canalisation de DN 125mm	u	165,00 €
B5.36	sur canalisation de DN 150mm	u	170,00 €
B5.37	sur canalisation de DN 175mm	u	180,00 €
B5.38	sur canalisation de DN 200mm	u	230,00 €
B5.39	sur canalisation de DN 300mm	u	270,00 €

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
B6	<u>Raccordement sur réseau AEP existant</u> Raccordement sur réseau AEP existant pour la réalisation d'un branchement (hors prise en charge) y compris toutes les pièces nécessaires au raccordement :		
B6.1	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 60 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>180,00 €</u>
B6.2	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 80 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>190,00 €</u>
B6.3	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 100 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>210,00 €</u>
B6.4	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 125 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>220,00 €</u>
B6.5	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 150 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>250,00 €</u>
B6.6	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 175 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>420,00 €</u>
B6.7	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 200 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>500,00 €</u>
B6.8	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 250 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>800,00 €</u>
B6.9	Fourniture et Pose d'une vanne à opercule PN 16, DN 300 y compris pièces de raccordement, terrassement, remblaiement et réfection définitive à l'identique de l'état initial	u	<u>1 000,00 €</u>
B6.10	Fourniture et Pose d'une bouche à clé complète pour robinet-vanne avec tête en fonte ductile pour chaussée, tube allonge, plaque de tabernacle, tabernacle maçonné sur place ou préfabriqué	u	<u>90,00 €</u>
	<u>Plus value pour raccordement sur canalisation en amiante-ciment :</u>		
B6.11	Plus value à la prise en charge pour un raccordement d'un tuyau polyéthylène du diamètre extérieur allant de 25 à 50 mm compris, sur canalisation existante en amiante ciment réalisé dans le strict respect de la législation en vigueur.	u	<u>60,00 €</u>
B7	<u>CREATION D'UNE NOURRICE AEP</u> <u>Nourrice de distribution</u> Fourniture et pose de nourrice en polypropylène (ACS), type SÖLYD ou similaire, de couleur bleu foncé, réalisée sur mesure et à la demande, pour l'alimentation de compteurs individuels de diamètres 15 et 20 mm situés dans un regard ou en sous-sol, constituée d'un tube d'entrée, d'un corps de diamètre adapté au nombre de comptage et de sorties équipées d'écrous prisonniers de 20/27,26/34 et 66/76. La fabrication est payée à l'unité, en fonction du nombre de sorties.		
B7.1	5 unités	u	<u>120,00 €</u>
B7.2	10 unités	u	<u>180,00 €</u>
B7.3	15 unités	u	<u>210,00 €</u>
B7.4	Ajustement pour sortie en plus ou en moins	u	<u>60,00 €</u>

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
B8	<p><u>REGARDS DE VISITE ET DE COMPTAGE</u></p> <p><u>Regard de visite eaux usées</u></p> <p>Fourniture et pose de regard de visite cylindrique diamètre 1000 mm sur réseau neuf ou existant et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture mécanique et manuelle de la fouille supplémentaire, en déblais, aux dimensions nécessaires, le blindage et les épaissements éventuels ; - la fourniture et pose sur semelle de béton dosé à 250 kg de ciment par mètre cube et d'épaisseur 0,15 m, d'un élément de fond de regard préfabriqué en béton, comportant cunette, banquettes et joints intégrés lors de la fabrication, ou le cas échéant la réalisation d'un fond de regard maçonné sur - la fourniture et pose d'éléments droits préfabriqués en béton, cylindriques diamètre 1000 mm, à assembler de manière étanche avec joint élastomère, équipés d'échelons et d'une crosse en acier galvanisé à chaud (échelons scellés en usine dont le plus haut sera percé pour recevoir la crosse), y compris les joints d'étanchéité entre les éléments ; - la fourniture et pose en haut de cheminée, d'un élément de réduction préfabriqué en béton, tronconique ; - la fourniture et pose d'une rehausse sous cadre préfabriquée en béton, pour mise à la cote définitive du regard ; - la fermeture du regard par un ensemble circulaire cadre et tampon fontes classe D400, tampon articulé, cadre de diamètre d'ouverture 600 mm avec encoches de levage, faces de contact cadre et tampon usinées, y compris la fixation du cadre sur l'élément inférieur en béton par l'intermédiaire de broches acier, de forme, nature et nombre tels que définis par le fabricant ; - le remblayage et le compactage extérieur méthodique. Le remblayage se fera par utilisation de matériau d'apport : Grave naturelle 0/80 ; - le raccordement des canalisations amont et aval et des branchements. <p>Tout raccordement par scellement au mortier ou béton est proscrit.</p> <p>La profondeur du regard de visite est mesurée suivant l'axe des éléments cylindriques, entre le dessus du tampon et le fil d'eau de l'élément de fond.</p> <p>La fourniture et pose de regard de visite sont payées à l'unité, selon la profondeur :</p>		
B8.1	Profondeur inférieure ou égale à 1,50 m	u	<u>925,00 €</u>
B8.2	Profondeur comprise entre 1,50 m et 2,00 m inclus	u	<u>950,00 €</u>
B8.3	Profondeur comprise entre 2,00 m et 2,50 m inclus	u	<u>975,00 €</u>
B8.4	Profondeur comprise entre 2,50 m et 3,00 m inclus	u	<u>1 000,00 €</u>
B8.5	Profondeur strictement supérieure à 3,00 m	u	<u>1 050,00 €</u>

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
B9	<u>Regard de comptage AEP</u> Fourniture et Pose de regard de comptage y compris pièces de raccordement. Le prix tient compte de l'ouverture mécanique et manuelle de la fouille, en déblais, aux dimensions nécessaires, dans un terrain de toute nature.		
B9.1	Regard eau pour espace vert (type SOGEMAP) résistances 1,5 tonnes	u	350,00 €
B9.2	Regard eau pour espace vert (type SOGEMAP) résistances 12,5 tonnes	u	440,00 €
	<i>Regard citerneau (type MECLEEC ou DESMOULES) pour compteur à flexible, hauteur variable sur environ 20 cm, tampon résistant à 12,5 tonnes, inclinable et orientable, possibilité d'intégrer plusieurs compteurs en DN15:</i>		
B9.3	Pour compteur (110mm) DN 15 mm	u	360,00 €
B9.4	Pour 2 compteurs (110mm) DN 15 mm	u	380,00 €
B9.5	Pour 3 compteurs (110mm) DN 15 mm	u	400,00 €
B9.6	Pour compteur DN 20 mm	u	380,00 €
B9.7	Pour compteur DN 30 mm	u	390,00 €
B9.8	Pour compteur DN 40 mm	u	410,00 €
	<i>Regard de comptage de grandes dimensions type chambre béton ou composite pour gros compteur y compris pièces de raccordement (raccords, vannes, clapet...) résistances mini 12,5 tonnes:</i>		
B9.10	Pour compteur DN60	u	300,00 €
B9.11	Pour compteur DN80	u	350,00 €
B9.12	Pour compteur DN100	u	400,00 €
B9.13	Pour compteur DN150	u	450,00 €
B9.14	Pour compteur DN200	u	500,00 €
B10	<u>REFOULEMENT</u> Réalisation d'un branchement fonctionnant en refoulement comprenant une chambre à vanne et la canalisation de refoulement. Les travaux comprennent, la fourniture et pose de la chambre à vanne (regard de vannage dans rehausse 400 mm, recouvert d'un tampon fonte C250), de la conduite de refoulement (en PEHD série assainissement et posée entre 0,80 et 1,20 de profondeur), de la robinetterie et du raccordement de la conduite de l'usager sur la robinetterie. La chambre à vanne sera composée de la robinetterie suivante de l'amont vers l'aval : - Une bride de raccordement ; - Un clapet anti-retour à boule série assainissement ; - Une vanne de sectionnement série assainissement.		
B10.1	La mise en œuvre d'une chambre à vanne y compris la robinetterie et le raccordement de la conduite de l'usager est payé forfaitairement tel que défini. La mise en œuvre de la conduite de refoulement est payée au mètre linéaire selon le diamètre de la conduite :	F	1 200,00 €
B10.2	Canalisation en PEHD série assainissement PN16 diamètre 63 mm extérieur.	ml	65,00 €
B10.3	Canalisation en PEHD série assainissement PN16 diamètre 75 mm extérieur.	ml	70,00 €
B10.4	Canalisation en PEHD série assainissement PN16 diamètre 90 mm extérieur.	ml	90,00 €
B10.5	Canalisation en PEHD série assainissement PN16 diamètre 110 mm extérieur.	ml	120,00 €
B10.6	Canalisation en PEHD série assainissement PN16 diamètre 180 mm extérieur.	ml	180,00 €

Ref.	Désignation	Unités	Prix unitaire en Euros H.T.
B11	POMPAGE DU DEBIT D'EXHAURE Fourniture et mise en œuvre du matériel nécessaire au pompage de la tranchée. Le pompage de la tranchée est payé forfaitairement par demi-journée selon le volume horaire à extraire.		
B11.1	Inférieur ou égal à 30 m³/h /demi-journée	F	<u>250,00 €</u>
B11.2	Strictement supérieur à 30 m³/h /demi-journée	F	<u>300,00 €</u>
B12	FONCAGE Exécution de fonçage horizontal, pour pose de canalisations d'eau potable de divers matériaux jusqu'au DN 40, et/ou pour pose de canalisations de refoulement d'assainissement, et comprenant : - la réalisation des sondages nécessaires à la recherche de canalisations, conduites ou câbles en place aux abords de l'ouvrage; - l'ouverture mécanique ou manuelle si nécessaire, de la fouille amont et aval, pour la mise en place et la récupération du matériel; - l'excavation nécessaire de remblai de toute nature pour le passage de la fusée (entrée et sortie) - la réfection des sols à l'identique (voirie ou espaces verts) Le fonçage est payé au mètre linéaire.		
		ml	<u>260,00 €</u>
B13	SONDAGE Ce prix rémunère la réalisation de travaux de sondages préalables au démarrage des travaux en cas de doute ou en cas d'un manque de précision sur la position d'un ou plusieurs réseaux concessionnaires et comprend : - L'aménagement et le repli du matériel nécessaire aux travaux de sondage, - Le piquetage général du chantier correspondant aux travaux de sondages par tout moyen nécessaire afin de préciser l'implantation des ouvrages, câbles, réseaux et des canalisations de toute nature existant, - L'identification et le piquetage des ouvrages existant de l'ensemble des concessionnaires concernés par l'emprise des travaux comprenant le piquetage par tout moyen nécessaire des ouvrages, canalisations, câbles existants y compris la fourniture de main d'œuvre, piquets, jalons, outils et appareils nécessaires à ces opérations. Le sondage est payé au mètre carré selon la profondeur.		
B13.1	Profondeur inférieure ou égale à 1,00 m	m²	<u>60,00 €</u>
B13.2	Profondeur comprise entre 1,00 et 1,50 m	m²	<u>80,00 €</u>
B13.3	Profondeur comprise entre 1,50 et 2,00 m	m²	<u>90,00 €</u>
B13.4	Profondeur strictement supérieure à 2,00 m	m²	<u>95,00 €</u>

Ref.	Désignation	Unité	Prix unitaire en Euros H.T.
B14	<u>CONTROLES</u> <u>Essais de compactage</u> Réalisés au pénétromètre type PDG1000 ou similaire et comprenant : - La fourniture d'un rapport détaillé avec courbes étalonnées selon les caractéristiques des matériaux mis en place ; - Un point de compactage par branchement de préférence sous chaussée - rebouchage des trous effectués pour la réalisation des mesures		
B14.1	Les essais de compactage sont payés à l'unité. <u>Tests d'étanchéité</u> Les tests d'étanchéité seront réalisés à l'eau ou à l'air sur tous les éléments neufs ou modifiés comprenant : - Le collecteur principal nouvellement créé ; - Les boîtes de branchements créées ; - Les regards créés ou modifiés. Les tests d'étanchéité sont payés à l'unité selon l'ouvrage testé.	u	<u>100,00 €</u>
B14.2	Test d'étanchéité sur branchement complet (canalisation & boîte de branchement)	u	<u>95,00 €</u>
B14.3	Test d'étanchéité sur regard de visite (diamètre 1000 mm)	u	<u>150,00 €</u>
B14.4	Test d'étanchéité sur boîte de branchement	u	<u>130,00 €</u>
B14.5	Essai de mise en pression à l'eau de conduite de refoulement d'eaux usées avant mise en service	u	<u>210,00 €</u>
B14.6	Essai de mise en pression à l'eau de conduite AEP avant mise en service	u	<u>140,00 €</u>
	<u>Désinfection et analyses</u>		
B14.7	Désinfection de conduite AEP avant mise en service	F	<u>80,00 €</u>
B14.8	Analyse de l'eau du type P1 avant mise en service	u	<u>85,00 €</u>
B15	<u>PLAN DE RECOLEMENT</u> Réalisation et fourniture d'un plan de récolement par opération, remis sur support informatique au format shape (.shp), au format .dwg (compatible autocad), au format .dxf, et au format .pdf. Il devra comprendre : - le cadastre (parcelles et bâti) - un orthophotoplan (photo aérienne) - un plan géoréférencé des travaux réalisés en X,Y,Z (RGF93 / CC49) (coordonnées GPS sous forme de bulles); - les côtes tampons, radiers et rejet des ouvrages neufs et de raccordement ; - la profondeur de la boîte de branchement, et des regards de visite ; - la longueur et la pente des canalisations créées (collecteur et raccordement). - la position du compteur d'eau et de sa vanne en X,Y,Z. Pour les données au format .shp, d'après un logiciel de gestion des données (QGIS, ARCGIS, etc..) les fichiers suivants seront obligatoirement fournis : .dbf, .prj, .qpj, .shp, .shx et .dbf Pour les données au format .dwg (compatible autocad), les fichiers suivants seront obligatoirement fournis : .dbf, .shp, .shx ou .cpg, .dbf, .qmd, .shp et shx Le plan de récolement est payé à l'unité par opération.	u	<u>110,00 €</u>
B16	<u>CONSTAT D'HUISSIER</u> Ce prix rémunère la réalisation d'un état des lieux par un huissier de justice et la remise d'un procès verbal de constat. Cette prestation est rémunérée au nombre d'heures travaillées.	h	<u>200,00 €</u>